



**Déclaration liminaire de la délégation reçue le lundi 15 novembre  
au ministère de l'agriculture**

**La CGT entend défendre l'intérêt matériel et moral de ses syndiqué.es et de manière plus générale, ceux de l'ensemble de salarié.es.**

**Actuellement nous sommes plus particulièrement préoccupé.es par les points suivants :**

D'une part, en ce qui concerne les salarié.es de droit privé, alors que les employeurs ont dénoncé unilatéralement la précédente convention collective dont nous étions pourtant signataires, refusent de voir notre délégation participer aux négociations. Sans doute parce que nous sommes trop progressistes et trop attaché.es à faire bénéficier l'ensemble des salarié.es d'avancées sociales. C'est tellement vrai, que le CNEAP ne daigne même pas nous répondre. Il nous est indiqué que ce qui conditionne notre éviction est relatif à notre absence de représentativité ! Ce que d'une part, nous contestons, mais ce qui nous pose la question d'une loi particulièrement inique puisqu'elle génère un déficit de chance pour l'ensemble des salarié.es de cette branche.

Lorsque une loi est injuste et qu'elle remet en cause l'intérêt matériel et moral des salarié.es alors, au titre d'organisation syndicale, nous nous devons de la combattre.

Mais pire, ces négociations se réalisent sous l'autorité d'une administration publique qui refuse de nous transmettre les éléments d'informations des négociations en cours. La Commission Accès aux Documents Administratifs (CADA) saisie sur ce point indique que ces éléments d'informations doivent nous être transmis. Et il ne se passe strictement rien ! Ce qui nous pousse à penser qu'une partie de l'administration, clairement informée sur ce point, fait un jeu de rétention partisane, pour ne pas dire une forme de collusion entre les employeurs, et cet Organisme Divers d'Administration Centrale (ODAC).

C'est sur cet aspect de la situation que nous attendons principalement des réponses que nous envisageons de divulguer dans le "landerneau pédagogique".

Mais comme nous sommes force de propositions, quand bien même nous continuerions à être évincé.es de ces négociations, nous vous remettrons à l'issue de cet entretien **nos premières propositions pour une convention collective qui soit réellement progressiste** et pas un texte qui *reprenne le code du travail* pour y compris chercher à l'entraver, en diminuant les acquis à chaque fois que cela est possible, depuis la remise en cause de la hiérarchie des normes...

D'autre part, nous demandons la suppression définitive de la catégorie 3, qui ne peut être vue que comme un SAS d'entrée dans le métier. Les enseignant.es et personnels en général, quels que soient leur famille ou ministère d'enseignement, doivent avoir les mêmes droits en terme de salaire, carrière, formation santé ... Les mesures prises depuis des années envers les agent.es de catégorie 3 et des agent.es du Ministère en général sont indignes d'un employeur garant pourtant de l'égalité des chances ...

Ce sont essentiellement sur ces points- qui ne peuvent que contribuer à une défiance des opérateurs de terrain à l'attention de l'enseignement agricole- que nous attendons obtenir des

éléments de réponse. Nombreux sont ceux qui voient, chaque jour, plus de motifs à le quitter y compris certains pour intégrer l'Éducation Nationale.

***Nous vous sollicitons d'ores et déjà pour une rencontre lors du premier trimestre de l'année 2022 dans le but d'obtenir des réponses et vous faire part des attentes des salarié.es.***